



LIGUE DE FOOTBALL DE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la
CON.CA.CAF

DEPARTEMENT FUTSAL

PV n°20 du Mardi 23 Juin 2026.

Membres présents :	Membres absents excusés :	Membres absents :
Andréa IMFELD	Sabrina SEBELOUE	
Yannick MARIEMA	Gilles CLAU	
Jean-Baptiste BAUER	Yannick NOUVET	
Alain ARAUJO	Christophe JAMES	
Jean-Widly MEDE	Mathieu CONSTANT	
Krystilla CLOTHILDE		
Wendy CONNELL		
Milienna MACIEL FILHO		

Compte tenu des impératifs de calendrier, les décisions et sanctions ci-dessous du procès-verbal sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de la ligue dans un délai de 7 jours qui suit la notification, dans le respect des dispositions des articles 188 et 189 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission s'est réunie le 23/06/2026 à 20h00 en visioconférence pour se prononcer.

COURRIERS RECUS

- Courrier de ZENITH PIRATSKY en date du 26/05/2025

INFORMATION

AFFAIRES TRAITÉES

Championnat R2 Journée 22

AFFAIRE

**ASC AGOUADO / ZENITH PIRATSKY match n°54926876 en date du 31/05/2026 :
Équipe recevant absente / Affaire : 23967085**

Vu le courrier en date du **26 Mai 2026**, émanant de **Monsieur Jean Baptiste BAUER**, Président du club **ZENITH PIRATSKY**.

« Nous vous informons que le Zénith Piratsky ne se déplacera pas ce Dimanche à Apatou pour affronter l'ASC Agouado lors de la dernière journée de R2. En effet, suite aux nombreuses modifications de dates, nous ne sommes plus en mesure d'assurer ce déplacement. »

Vu la FMI signé par l'arbitre Monsieur Akoeba Fred qui constate l'absence de l'équipe visiteuse.

Vu les dispositions de l'article **112 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Guyane (LFG)**, lequel stipule :

« Pour se dégager de la responsabilité d'un forfait, le club devra prévenir le club adverse et la Ligue au moins trois jours francs avant le jour du match, sauf cas de force majeure qui sera examiné par la commission compétente. »

Considérant que par ledit courrier, **Monsieur Jean Baptiste BAUER** informe la Ligue que son équipe **ZENITH PIRATSKY** ne pourra se rendre à **Apatou le dimanche 31 mai 2026** afin d'y disputer la rencontre prévue contre le club **AGUOUADO**

Considérant que cette information a été transmise à la Ligue à la date du **26 Mai 2026** soit plus de trois jours francs avant la date de la rencontre, conformément aux dispositions précitées de l'article 112 des Règlements Généraux de la LFG ;

Considérant que le club **ZENITH PIRATSKY** a respecté les délais de notification prévus par la réglementation,

Par ces considérants la commission décide :

- **Décide de donner match perdu par forfait au club ZENITH PIRATSKY sur le score de trois (3) buts à zéro (0) au bénéfice de ASC AGOUADO**
- **Le club ZENITH PIRATSKY ne marque aucun point au classement général**
- **Le club de ASC AGOUADO marque 4 points au classement général**
- **Le club de ZENITH PIRATSKY comptabilise 1 forfait**

HOMOLOGATION CLASSEMENT REGIONAL 2 FUTSAL

	Équipe	Points	JO Gagnés	Nuls	Perdus	FO	PP	BP	BC	Dif	
1	ZENITH 1	69	20	16	2	1	1	0	104	66	38
2	ASC AGOUADO 1	65	20	15	0	5	0	0	108	56	52

3	ASCJQ 1	63	20	14	2	4	0	0	106	83	23
4	SC GUYANE FUTSAL 1	62	20	13	3	4	0	0	115	72	43
5	FC FAMILY 1	51	20	10	1	9	0	0	80	84	-4
6	ASC PHOENIX 1	49	20	10	1	9	0	-1	97	80	17
7	MONTJOLY FC 2	40	20	6	2	12	0	0	82	103	-21
8	REGINA AC 1	40	20	7	1	10	2	0	76	87	-11
9	YANA SPORT ELITE 1	35	20	4	4	11	1	0	77	109	-32
10	ASC LCM 2	29	20	3	1	16	0	-1	71	124	-53
11	LA BLANQUIRROJA 1	27	20	3	1	14	2	0	47	99	-52
FG	ATLETICO FC 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Accession en Régional 1

Vu les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football applicables aux Ligues régionales ;

Vu les Règlements Sportifs Généraux de la Ligue de Football de la Guyane ;

Vu les dispositions du règlement du Département Futsal prévoyant qu'à l'issue du championnat de Régional 2 Futsal, le club classé premier (1^{er}) est déclaré champion et que les deux (2) premiers clubs sont autorisés à accéder au championnat de Régional 1 Futsal ;

Vu les dispositions réglementaires prévoyant qu'un barrage est initialement organisé entre le club classé dixième (10^{ème}) du championnat de Régional 1 Futsal et le club classé troisième (3^{ème}) du championnat de Régional 2 Futsal afin de déterminer l'occupation de la dernière place disponible en Régional 1 Futsal ;

Vu le courrier du club **A.S. DELTA** informant officiellement la Ligue de son non-réengagement pour la saison sportive 2026–2027 ;

Vu la décision d'homologation du championnat Régional 1 Futsal ayant constaté le non-réengagement du club **A.S. DELTA** et prononcé l'annulation du barrage entre le dixième (10^{ème}) de Régional 1 Futsal et le troisième (3^{ème}) de Régional 2 Futsal ;

Considérant que le classement du championnat Régional 2 Futsal est définitivement arrêté et homologué ;

Considérant que le club **ZENITH PIRASKY**, classé premier (1^{er}), est déclaré **Champion de Régional 2 Futsal – Saison 2025–2026** ;

Considérant que le club **ASC AGOUADO**, classé deuxième (2^{ème}), bénéficie de l'accession sportive prévue au règlement et accède au championnat Régional 1 Futsal ;

Considérant que le retrait du club **A.S. DELTA** crée une place vacante supplémentaire au sein du championnat Régional 1 Futsal ;

Considérant que l'annulation du barrage rend sans objet la confrontation prévue entre le dixième (10^{ème}) de Régional 1Futsal (**FC SOULA**) et le troisième (3^{ème}) de Régional 2 Futsal (**ASCJQ**) .

Considérant qu'il convient de maintenir le format réglementaire du championnat Régional 1 Futsal ;

Par ces considérants la commission décide :

- D'homologuer le classement final du championnat Régional 2 Futsal – Saison 2025–2026**

- De déclarer le club ZENITH PIRASKY Champion de Régional 2 Futsal**

- De prononcer l'accession du club ASC AGOUADO, classé deuxième (2^{ème}), au championnat Régional 1 Futsal pour la saison 2026–2027**

- De constater que le club ASCJQ, classé troisième (3^{ème}), bénéficie de l'annulation du barrage consécutive au non-réengagement du club A.S. DELTA et accède au championnat Régional 1 Futsal pour la saison 2026–2027 afin de compléter la composition du championnat**

FINALE PLAYOFFS FUTSAL 2026

Catégorie R1

Match aller	AS GOLDEN STARS	2	3	ASC ARC EN CIEL
Match Retour	ASC ARC EN CIEL	4	6	AS GOLDEN STARS
Match d'appui	ASC ARC EN CIEL	2	3	AS GOLDEN STARS

- Le club de AS GOLDEN STARS est déclaré CHAMPION DE GUYANE 2026

- Le club de l'AS Golden Stars, en sa qualité de Champion de Guyane 2026, est qualifié pour participer au Trophée des Champions 2026

- Le club de l'ASC Arc-en-Ciel, en sa qualité de vainqueur de la Coupe de Guyane 2026, est qualifié pour participer au Trophée des Champions 2026.

Catégorie Féminine

Match aller	AASK	1	3	AS GOLDEN STARS
Match Retour	AS GOLDEN STARS	3	1	AASK

- Le club de AS GOLDEN STARS est déclaré CHAMPION DE GUYANE 2026
- Le club de l'AS Golden Stars, en sa qualité de Champion de Guyane 2026, est qualifié pour participer au Trophée des Champions 2026
- Le club de AASK, en sa qualité de vainqueur de la Coupe de Guyane 2026, est qualifié pour participer au Trophée des Champions 2026.

Catégorie Vétéran

Match aller	ASC ARC EN CIEL	0	2	RUBAN NOIR
Match Retour	RUBAN NOIR	2	0	ASC ARC EN CIEL

- Le club le RUBAN NOIR est déclaré CHAMPION DE GUYANE 2026
- Le club le RUBAN NOIR, en sa qualité de Champion de Guyane 2026, est qualifié pour participer au Trophée des Champions 2026
- Le club de DIALYZ TEAM, en sa qualité de vainqueur de la Coupe de Guyane 2026, est qualifié pour participer au Trophée des Champions 2026.

TROPHEE DES CHAMPIONS 2026

R1	AS GOLDEN STARS			ASC ARC EN CIEL
FEMININ	AS GOLDEN STARS			AASK
VETERAN	RUBAN NOIR			DIALYZ TEAM

Fin de la séance : 22H00

Le secrétaire de séance
Alain ARAUJO

La présidente de séance
Andréa IMFELD

